

DECRET N°2016-0220/P-RM DU 5 AVRIL 2016 PORTANT NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN CHEF ADJOINT A L'INSPECTION DES SERVICES DE SECURITE ET DE PROTECTION CIVILE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-055/P-RM du 27 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Services de Sécurité et de Protection civile ;

Vu le Décret n°01-071/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Services de Sécurité et de Protection civile ;

Vu le Décret n°01-122/P-RM du 09 mars 2001 déterminant le cadre organique de l'Inspection des Services de Sécurité et de Protection civile ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2015-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Ouanafaran Diassé DOUMBIA**, Contrôleur général de Police, est nommé **Inspecteur en Chef adjoint** à l'Inspection des Services de Sécurité et de Protection civile.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°06-329/P-RM du 08 août 2006 portant nomination d'Inspecteurs à l'Inspection des Services de Sécurité et de Protection civile, en ce qui concerne le Contrôleur Général de Police **Kita DIALLO**, en qualité d' **Inspecteur en Chef adjoint**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 5 avril 2016

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Modibo KEITA

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Colonel-major Salif TROARE

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Dr Boubou CISSE

DECRET N°2016-0221/P-RM DU 5 AVRIL 2016 RATIFIANT L'ACCORD PORTANT CREATION DE LA MUTUELLE PANAFRICAINNE DE GESTION DES RISQUES (ARC), SIGNE PAR LE MALI, LE 27 MAI 2015 A ADDIS-ABEBA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance 2016-015/P-RM du 31 mars 2016 autorisant la ratification de l'Accord portant création de l'Institution de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC), signé par le Mali, le 27 mai 2015 à Addis-Abeba ;

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des traités ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2016-0156/P-RM du 16 mars 2016 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord portant création de l'Institution de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC), signé par le Mali, le 27 mai 2015 à Addis-Abeba.

Article 2 : Le présent décret, accompagné du texte de l'Accord, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 5 avril 2016

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Modibo KEITA

Le ministre de la Défense et des anciens Combattants, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale par intérim,
Tiéman Hubert COULIBALY

Le ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Reconstruction du Nord,
Hamadou KONTE

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile
Colonel-major Salif TRAORE

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Dr Boubou CISSE